

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels

30 juin 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2025 et 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de CRCD, qui comprennent :

- les bilans au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2025 et 2024;
- les états des variations de l'actif net pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2025 et 2024;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2025 et 2024;
- les notes afférentes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion intermédiaire 2025, plutôt que dans les notes afférentes des états financiers individuels. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers individuels et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers individuels au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion intermédiaire 2025.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers individuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers individuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers individuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCD à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCD ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCD à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers individuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCD à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers individuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers individuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 14 août 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A117693

Bilans

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)	Notes	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
ACTIF			
Investissements à impact économique québécois	7	1 983 793	1 905 412
Autres investissements	8	621 269	762 751
Immobilisations incorporelles	10	760	1 278
Impôts sur le bénéfice	17	53 143	45 695
Comptes débiteurs	11	18 144	17 695
Encaisse	12	17 626	9 609
		2 694 735	2 742 440
PASSIF			
Autres investissements - Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8	—	4 079
Comptes créditeurs		8 482	12 363
Découvert bancaire	12 et 13	21 470	—
		29 952	16 442
ACTIF NET	14	2 664 783	2 725 998
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION		142 745 222	146 225 674
ACTIF NET PAR ACTION ORDINAIRE		18,67	18,64

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Jean-Guy Senécal, FCPA, administrateur

(signé) Vanessa Guimond, CPA auditrice, D.Fisc., administratrice

États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire)

	Notes	2025 \$	2024 \$
PRODUITS			
Intérêts	7 et 8	26 675	28 675
Dividendes et distributions		10 183	8 111
Frais d'administration		81	67
		36 939	36 853
GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS			
Réalisés		(2 286)	(4 944)
Non réalisés		(6 056)	24 132
		(8 342)	19 188
Frais financiers	13	(9)	(3)
TOTAL DES PRODUITS NETS ET DES GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS		28 588	56 038
CHARGES OPÉRATIONNELLES			
Frais de gestion		13 874	14 740
Autres frais d'exploitation	16	5 535	5 112
Services aux actionnaires	16	5 448	5 339
		24 857	25 191
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		3 731	30 847
Impôts sur le bénéfice	17	754	591
BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE		2 977	30 256
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES		144 071 352	144 021 999
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE		0,02	0,21

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

	Capital-actions (note 14)						Bénéfices non répartis	Actif net
	Actions « Émission » ⁽¹⁾		Actions « Échange » ⁽¹⁾		Total			
(en milliers de dollars canadiens)	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	120 901 227	1 630 421	25 324 447	393 775	146 225 674	2 024 196	701 802	2 725 998
Bénéfice net de la période	—	—	—	—	—	—	2 977	2 977
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	85 528	1 522	—	—	85 528	1 522	—	1 522
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(3 510 183)	(41 327)	(55 797)	(861)	(3 565 980)	(42 188)	(23 526)	(65 714)
SOLDE AU 30 JUIN 2025	117 476 572	1 590 616	25 268 650	392 914	142 745 222	1 983 530	681 253	2 664 783
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	120 488 709	1 583 597	25 444 048	395 613	145 932 757	1 979 210	587 408	2 566 618
Bénéfice net de la période	—	—	—	—	—	—	30 256	30 256
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	1 099	20	—	—	1 099	20	—	20
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(3 079 812)	(35 026)	(45 157)	(695)	(3 124 969)	(35 721)	(19 377)	(55 098)
SOLDE AU 30 JUIN 2024	117 409 996	1 548 591	25 398 891	394 918	142 808 887	1 943 509	598 287	2 541 796

⁽¹⁾ Les actions « Émission » désignent les actions ordinaires de catégorie A « Émission » émises jusqu'au 28 février 2025 et les actions ordinaires de catégorie C « Émission » émises depuis le 1er mars 2025, alors que les actions « Échange » désignent les actions ordinaires de catégorie B « Échange »; collectivement appelées actions ordinaires.

⁽²⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025 \$	2024 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice net de la période		2 977	30 256
Ajustements sans effet sur la trésorerie			
Pertes (gains) sur investissements		8 342	(19 188)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements		(1 082)	(1 262)
Amortissement des immobilisations incorporelles		518	777
Impôts différés		(428)	(442)
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse		(15 764)	(4 898)
Variation des actifs et des passifs opérationnels			
Impôts sur le bénéfice		(7 020)	(12 198)
Comptes débiteurs		(2 243)	2 502
Comptes créditeurs		(3 881)	(1 362)
Acquisition d'investissements à impact économique québécois		(205 975)	(62 356)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois		128 192	93 806
Acquisition d'autres investissements		(170 365)	(262 727)
Produit de la cession d'autres investissements		283 332	258 143
		16 603	21 051
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		—	(62)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions ordinaires		1 522	20
Rachat d'actions ordinaires		(65 714)	(55 098)
		(64 192)	(55 078)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		(47 589)	(34 089)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		43 745	62 192
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	12	(3 844)	28 103
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts reçus		25 074	20 618
Dividendes et distributions reçus		9 694	14 809
Impôts sur les bénéfices payés		(8 180)	(13 220)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Notes afférentes aux états financiers individuels

Note 1 – Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la Loi) et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- six personnes nommées par la présidence de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- trois personnes élues par l'assemblée générale des actionnaires;
- trois personnes nommées par les neuf membres nommés précédemment, dont une personne que ces membres jugent représentative des coopératives admissibles et une autre des autres entités admissibles décrites dans la Loi; et
- un administrateur Relations avec le Mouvement Desjardins nommé par les douze administrateurs.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités québécoises admissibles. Les entités québécoises admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale, autre qu'une coopérative admissible ou une société ou une personne morale dont l'ensemble des activités consiste principalement à faire des investissements, qui, d'une part, exploite activement une entreprise au Québec et qui, d'autre part, est de propriété québécoise ou a un centre de décision principal qui est exploité au Québec. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à sept ans.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

Les investissements admissibles de CRCD, selon la définition de la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 65 % de l'actif net moyen de CRCD pour l'année précédente. De plus, une partie représentant au moins 50 % de ce pourcentage doit être investie dans des entités situées dans les régions du Québec situées à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Advenant le non-respect de l'une ou l'autre de ces règles au terme d'un exercice, une réduction de l'émission de capital autorisée pour la période de capitalisation suivant la fin de l'exercice financier serait imposée.

Note 2 – Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les états financiers) conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 août 2025.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, le découvert bancaire, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les immobilisations incorporelles ainsi que les impôts, qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de CRCD. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

Note 3 – Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit CRCD sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont CRCD gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par CRCD se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers; et
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de CRCD se résument comme suit :

- Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements et les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de gérer et d'évaluer la performance des investissements sur une base de la juste valeur.
- L'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes à recevoir sur les cessions d'autres investissements sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.
- Les comptes créditeurs, le découvert bancaire et les comptes à payer sur les acquisitions d'autres investissements sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur tandis que les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Fonds d'investissement

Les participations en fonds d'investissement, dont les fonds partenaires, sont évalués selon la technique d'évaluation de l'actif net redressé selon les derniers états financiers audités, ajustée pour tenir compte des éléments survenus entre la date des états financiers et la date d'évaluation.

Fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché

Les participations en fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, tel qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCD relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une provision pour perte de crédit attendue équivalente à l'estimation du montant à assumer sera comptabilisée à titre de passif.

Billet

Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois et est comptabilisé à la juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à recevoir en vertu de l'entente contractuelle sous-jacente à ce billet à la date de présentation de l'information financière.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentant l'obligation pour CRCD de livrer des titres qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur à titre de passifs. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à titre de gains (pertes) sur investissements à l'état du résultat global.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

c) Capital-actions

Les actions ordinaires de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD; et
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

d) Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un passif financier sont comptabilisés lorsque celui-ci est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du passif financier et la valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

e) Contrats de change

Dans le cadre de ses activités d'investissements, CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

f) Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés à l'état du résultat global.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

CRCD est assujetti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujetti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. Ce remboursement attendu d'impôts est constaté à titre d'actif au bilan. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relié aux gains (pertes) latents sur les investissements et aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Note 4 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé sur les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Depuis l'annonce en février 2025 de tarifs douaniers sur les produits canadiens, le contexte économique est impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis. À la lumière de l'évolution de ce contexte encore incertain, les jugements, estimations et hypothèses qui seront retenus pour les prochaines périodes pourraient donc différer de ceux qui ont été retenus pour la préparation des états financiers intérimaires du 30 juin 2025. Ainsi, la juste valeur reflète les conditions du marché au 30 juin 2025 et, selon l'évolution des relations commerciales, peut être différentes des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuilles (CEP), formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, passe en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires. De plus, un comité d'audit et de gestion des risques surveille le risque de non-conformité aux règles d'évaluation de portefeuille. En cas de non-conformité, le CEP en serait informé.

Note 5 – Modifications comptables futures

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle norme IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. L'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. L'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. CRCD évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

Il n'y a aucune autre norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 30 juin 2025 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

Note 6 – Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers audités.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois

Le Relevé du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2025		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	540 845	174 782	715 627
Actions privilégiées	317 839	36 530	354 369
Parts de fonds	447 900	114 058	561 958
Prêts et avances	391 157	(51 125)	340 032
Billet	397	1 424	1 821
Garantis			
Prêts et avances	17 186	(7 200)	9 986
Total	1 715 324	268 469	1 983 793

	Au 31 décembre 2024		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	546 065	171 717	717 782
Actions privilégiées	322 048	65 388	387 436
Parts de fonds	294 949	109 087	404 036
Prêts et avances	442 631	(59 394)	383 237
Billet	631	1 176	1 807
Garantis			
Prêts et avances	16 508	(5 394)	11 114
Total	1 622 832	282 580	1 905 412

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur en dollars canadiens de 72,3 M\$ (89,5 M\$ au 31 décembre 2024) et des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 31,7 M\$ (29,1 M\$ au 31 décembre 2024).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 8,8 % (8,5 % au 31 décembre 2024). Pour la majorité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 18,6 M\$ (21,9 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable à la variation du risque de crédit et, dans une moindre mesure, à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 3,9 années (4,0 années au 31 décembre 2024), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins d'un an est de 26,3 M\$ (16,9 M\$ au 31 décembre 2024).

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2025				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	527 726	569 044	170 257	448 297	1 715 324
Gain (perte) non réalisé	146 927	33 187	(27 127)	115 482	268 469
Juste valeur	674 653	602 231	143 130	563 779	1 983 793
Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾	5 393	24 080	2 750	132 550	164 773
Cautionnement ^{(1) (2)}	—	6 233	—	—	6 233
Total	680 046	632 544	145 880	696 329	2 154 799

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2024				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	575 260	575 555	176 437	295 580	1 622 832
Gain (perte) non réalisé	152 883	40 032	(20 598)	110 263	282 580
Juste valeur	728 143	615 587	155 839	405 843	1 905 412
Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾	5 096	8 605	11 818	280 052	305 571
Cautionnement ^{(1) (2)}	—	6 233	—	—	6 233
Total	733 239	630 425	167 657	685 895	2 217 216

⁽¹⁾ Les fonds engagés, mais non déboursés, ainsi que le cautionnement n'apparaissent pas au bilan.

⁽²⁾ En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, lorsque CRCD fait un investissement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même les Autres investissements.

Cautionnement

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, CRCD a consenti un cautionnement d'un montant total de 6,2 M\$, dans le cadre de cautions adossées à des prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles CRCD a investi. Ce cautionnement ne peut être invoqué que dans le cas où une entreprise ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la durée de cette caution au moment de son octroi était de cinq ans.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, aucun montant n'a été comptabilisé dans les passifs à titre de provision pour perte de crédit attendue découlant de ces cautionnements consentis.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Fonds engagés, mais non déboursés

Les fonds engagés, mais non déboursés, représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2025 (6 mois) \$	2026 \$	2027 \$	2028 \$	2029 et après \$	Total \$
110 239	16 297	14 621	16 042	7 574	164 773

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	6	256 481	6	245 086
Entités associées				
Entreprises partenaires	57	647 841	54	665 967
Fonds	9	518 448	9	367 019

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 1 % et 48 % au 30 juin 2025 (entre 1 % et 45 % au 31 décembre 2024) pour les entités associées. Au 30 juin 2025, les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception de deux filiales et 15 entités associées (deux filiales et 15 entités associées au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les participations dans les fonds sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 13 % et 95 %.

Note 8 – Autres investissements

Le Relevé des autres investissements peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2025		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Actifs - Autres investissements			
Obligations			
Fédérales ou garanties	94 153	(3 786)	90 367
Provinciales, municipales ou garanties	187 672	(9 333)	178 339
	281 825	(13 119)	268 706
Contrats de change ⁽²⁾	—	468	468
Fonds d'actions canadiennes	50 434	23 521	73 955
Fonds immobiliers	108 764	2 790	111 554
Fonds d'infrastructures	60 000	14 578	74 578
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	88 642	3 366	92 008
Total	589 665	31 604	621 269

	Au 31 décembre 2024		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Actifs - Autres investissements			
Obligations			
Fédérales ou garanties	119 604	(2 970)	116 634
Provinciales, municipales ou garanties	183 185	(3 973)	179 212
Institutions financières	56 289	49	56 338
	359 078	(6 894)	352 184
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	74 131	—	74 131
Contrats de change ⁽²⁾	—	449	449
Fonds d'actions canadiennes	48 691	15 469	64 160
Fonds immobiliers	106 122	5 210	111 332
Fonds d'infrastructures	60 000	10 542	70 542
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	87 222	(1 323)	85 899
Actions cotées	3 982	72	4 054
Total	739 226	23 525	762 751
Passifs - Autres investissements			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(4 103)	24	(4 079)
Total	(4 103)	24	(4 079)

Note 8 – Autres investissements (suite)

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2025			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	—	—	281 825	281 825
Valeur nominale	—	—	346 598	346 598
Juste valeur	—	—	268 706	268 706
Taux moyen nominal ⁽³⁾	— %	— %	2,43 %	2,43 %
Taux moyen effectif	— %	— %	3,79 %	3,79 %

	Au 31 décembre 2024			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	59 026	3 230	296 822	359 078
Valeur nominale	59 150	3 275	364 616	427 041
Juste valeur	59 077	3 246	289 861	352 184
Taux moyen nominal ⁽³⁾	3,00 %	2,70 %	2,38 %	2,47 %
Taux moyen effectif	3,83 %	3,10 %	3,72 %	3,73 %

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, les instruments de marché monétaire sont composés principalement de bons du trésor, de papiers commerciaux et d'acceptations bancaires.

⁽²⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 56,5 M\$ US (57,5 M\$ US au 31 décembre 2024) et un notionnel de 19,2 M€ (20,4 M€ au 31 décembre 2024) ont une échéance de six mois. Un contrat de change pour vendre un notionnel de 0,5 M€ a une échéance de 3 jours.

⁽³⁾ La totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 80,7 M\$ (76,0 M\$ au 31 décembre 2024).

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, les produits d'intérêts sur les obligations comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif sont de 5,3 M\$ (5,4 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024).

Actifs financiers affectés en garantie

Dans le cadre de la stratégie d'actions neutres au marché, depuis janvier 2025, CRCD n'a plus d'actif financier sous forme de titres obligataires affecté en garantie (4,7 M\$ au 31 décembre 2024).

Fonds engagés, mais non déboursés

Au 30 juin 2025, les autres investissements ne comprennent aucun fonds engagés mais non déboursés.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

	Au 30 juin 2025			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	18 937	—	1 964 856	1 983 793
Autres investissements	433 367	1 770	186 132	621 269
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	—	—	2 581	2 581
Total des actifs financiers	452 304	1 770	2 153 569	2 607 643

	Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	14 217	—	1 891 195	1 905 412
Autres investissements	451 697	129 180	181 874	762 751
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	—	—	4 375	4 375
Total des actifs financiers	465 914	129 180	2 077 444	2 672 538
Passifs financiers				
Autres investissements - Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(4 079)	—	—	(4 079)
Total des passifs financiers	(4 079)	—	—	(4 079)

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2025 (aucun transfert au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025		
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$
Juste valeur au 31 décembre 2024	1 891 195	181 874	4 375
Gains (pertes) réalisés	(2 807)	—	1 608
Gains (pertes) non réalisés	(20 289)	1 616	—
Acquisitions/émissions	221 738	2 642	783
Cessions/remboursements	(124 981)	—	(4 185)
Juste valeur au 30 juin 2025	1 964 856	186 132	2 581
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2025	(33 716)	1 616	—

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024		
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$
Juste valeur au 31 décembre 2023	1 822 911	170 078	5 185
Gains (pertes) réalisés	(1 516)	—	370
Gains (pertes) non réalisés	22 743	3 113	—
Acquisitions/émissions	67 003	496	334
Cessions/remboursements	(88 677)	—	(1 915)
Juste valeur au 30 juin 2024	1 822 464	173 687	3 974
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2024	16 595	3 113	—

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 30 juin 2025			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalle de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	214 019	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 5,2 % à 18,6 % (9,2 %)
	22 239	Autres ⁽³⁾	—	De 25,0 % à 75,0 % (40,6 %)
Actions non participantes	55 388	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,0 % à 7,3 % (6,9 %)
Actions participantes majoritaires	103 175	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,9 % à 8,9 % (8,9 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 14,7 % à 14,7 % (14,7 %)
	112 460	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	420 462	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 6,8 % à 17,7 % (10,6 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 4,2 % à 60,5 % (22,4 %)
	215 075	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	180 220	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	78 039	Autres ⁽³⁾	—	—
Billet	1 821	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	561 958	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 964 856			
Autres investissements – Fonds immobiliers et Fonds d'infrastructures	186 132	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	2 581	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0 % à 5,0 % (1,5 %)

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2024				
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	252 262	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 5,2 % à 16,0 % (9,1 %)
	38 842	Autres ⁽³⁾	—	—
Actions non participantes	61 471	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,1 % à 7,4 % (7,1 %)
Actions participantes majoritaires	150 780	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,2 % à 8,4 % (8,3 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 2,8 % à 13,7 % (9,9 %)
	110 271	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	433 147	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,2 % à 19,9 % (10,6 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 0 % à 58,3 % (22,1 %)
	166 248	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	188 420	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	83 911	Autres ⁽³⁾	—	—
Billet	1 807	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	404 036	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 891 195			
Autres investissements – Fonds immobiliers et Fonds d'infrastructures				
	181 874	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissement à impact économique québécois				
	4 375	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,0 % à 6,7 % (2,9 %)

⁽¹⁾ En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

⁽²⁾ En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

⁽³⁾ Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

⁽⁴⁾ Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois effectué dans un fonds.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé, prise isolément, entraîne une baisse (ou une hausse) de la juste valeur. CRCD estime qu'une variation raisonnablement possible de ce taux pourrait se situer autour de +/- 0,5 %. Toutefois, une telle fluctuation n'aurait pas d'incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances, ni sur celle des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulé entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Actions participantes majoritaires	+/- 0,2 %	+/- 0,3 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,6 %	+/- 0,8 %

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables (suite)

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 10 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de coûts relatifs au développement d'applications.

Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une période 3 ans, soit leur durée d'utilité déterminée.

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Coût	13 781	13 781
Amortissement cumulé	(13 021)	(12 503)
Valeur nette comptable	760	1 278

Note 11 – Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	11 221	11 003
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	2 581	4 375
Autres	4 342	2 317
Total	18 144	17 695

Les changements de risque de crédit n'ont pas eu d'impact significatif sur la valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 2,1 M\$ (2,1 M\$ au 31 décembre 2024).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 16,0 M\$ (17,4 M\$ au 31 décembre 2024) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Encaisse	17 626	9 609
Découvert bancaire	(21 470)	—
Instruments de marché monétaire	—	34 136
Total	(3 844)	43 745

Au 30 juin 2025, un montant d'encaisse de 17,7 M\$ est inclus en fidéicommiss (aucun montant au 31 décembre 2024).

Note 13 – Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 300 M\$ au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Cette marge de crédit porte intérêt au taux offert Desjardins majoré de 0,5 % au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 et est renouvelable annuellement.

Au 30 juin 2025, un montant de 21,5 M\$ était prélevé sur cette marge de crédit (nul au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, un montant de 6,2 M\$ était réservé sous forme de lettre de crédit en lien avec le cautionnement.

Note 14 – Capital-actions

Autorisé

Le capital-actions de CRCD comporte dorénavant trois catégories d'actions, soit la catégorie A « Émission », la catégorie B « Échange » et la catégorie C « Émission ». La catégorie A permettait par son émission de recueillir des liquidités jusqu'au 28 février 2025, laquelle a été remplacée par la catégorie C à compter du 1er mars 2025. La catégorie B, dont le programme a pris fin le 28 février 2023, offrait quant qu'à elle, la possibilité de profiter d'un nouveau crédit d'impôt pour un actionnaire qui repousserait de sept ans le rachat de ses actions admissibles.

Les actions sont émises sans valeur nominale et elles sont participantes, avec droit de vote et droit d'élire des administrateurs au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi.

Chaque période de capitalisation a une durée de 12 mois et débute le 1^{er} mars de chaque année.

En mars 2025, CRCD a obtenu le droit d'émettre 150 M\$ d'actions de catégorie C « Émission » pour l'émission 2025 qui débutera à l'automne.

Au cours du premier semestre de 2025, CRCD a recueilli 1,5 M\$ en actions de catégorie A « Émission », soit le solde de l'émission 2024.

Émission

L'actif net de CRCD au 30 juin 2025 s'élève à 2 664,8 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Solde en M\$(⁽¹⁾)			Rachat possible à compter de(⁽²⁾)
	Actions "Émissions"	Actions "Échange"	Total	
2001 à juin 2018	1 193,2	—	1 193,2	Aujourd'hui
				Juillet à décembre 2025
Juillet à décembre 2018	175,0	—	175,0	
2018	—	124,0	124,0	2026
2019	160,8	119,3	280,1	2026
2020	171,6	122,0	293,6	2027
2021	148,2	52,7	200,9	2028
2022	150,8	53,7	204,5	2029
2023	62,6	—	62,6	2030
2024	130,9	—	130,9	2031
Actif net	2 193,1	471,7	2 664,8	

(⁽¹⁾) Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2025.

(⁽²⁾) La date de rachat possible est établie selon la date de la transaction.

Note 15 – Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujetti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 14.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Note 16 – Charges

	2025 \$	2024 \$
Autres frais d'exploitation		
Frais informatiques	4 145	3 761
Honoraires pour services professionnels	355	239
Honoraires de conseillers en valeurs	—	351
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	387	343
Honoraires d'audit	114	112
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	130	131
Autres charges	404	175
Total	5 535	5 112
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire (registrariat)	1 243	1 274
Communication de l'information aux actionnaires	258	209
Frais de distribution	3 134	2 958
Frais informatiques	783	898
Autres charges	30	—
Total	5 448	5 339

Note 17 – Impôts sur le bénéfice

Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Exigibles	1 182	1 033
Différés	(428)	(442)
Total	754	591

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2025 \$	2024 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,5 % en 2025 et 2024	1 473	12 185
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements	5 537	(5 689)
Dividendes non imposables	(3 133)	(2 339)
Autres	(3 123)	(3 566)
Total	754	591

Note 17 – Impôts sur le bénéfice (suite)

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Actifs		
Impôts en main remboursables	32 099	34 887
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	17 037	7 229
Impôts différés	4 007	3 579
Total	53 143	45 695

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit:

	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Impôts différés - frais d'émission et de distribution	4 198	3 974
Impôts différés - autres	(191)	(395)
Total actif d'impôts différés	4 007	3 579

CRCD s'attend à recouvrer 18,8 M\$ (8,8 M\$ à payer au 31 décembre 2024) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 18 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Gestion Desjardins Capital inc. (Desjardins Capital), son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de Desjardins Capital et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. Cette convention de gestion qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, a été modifiée en date du 1^{er} décembre 2020 et prévoit des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. En vertu de cette convention, les frais de gestion sont équivalents à un taux maximum de 1,75 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans d'autres fonds d'investissement, que ceux-ci soient dans le portefeuille des investissements à impact économique québécois ou des autres investissements. Desjardins Capital et CRCD ont convenu que, pour un exercice donné, un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par Desjardins Capital liées à la croissance des actifs de CRCD. Les honoraires de négociation provenant des entreprises en portefeuille sont gagnés par Desjardins Capital, et les frais de gestion que CRCD doit payer sont diminués d'un montant équivalent.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires. En date du 1^{er} janvier 2023, une convention amendée et refondue, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 est entrée en vigueur. Des renouvellements automatiques pour des termes d'un an sont prévus à l'expiration du terme, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration entre les parties a été amendé et refondu en date du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins et via AccèsD. En date du 1^{er} janvier 2023, une convention amendée et refondue, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025, est entrée en vigueur. Des renouvellements automatiques pour des termes d'un an sont prévus à l'expiration du terme, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins inc. le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.
- CRCD, par le biais de son gestionnaire, a confié à Groupe Technologies Desjardins inc. sa stratégie de développement des technologies de l'information (plan directeur TI), notamment avec l'évolution de son logiciel de gestion des investissements.
- CRCD, par le biais de son gestionnaire, a confié la gestion d'une partie du portefeuille des autres investissements à Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., soit la mise en œuvre de stratégies de titres à revenu fixe et la gestion des instruments de marché monétaire.

Note 18 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2025			Au 31 décembre 2024		
	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
Bilans						
Actif						
Autres investissements	—	467	467	—	449	449
Immobilisations incorporelles	—	760	760	—	1 279	1 279
Comptes débiteurs	—	4 538	4 538	—	—	—
Encaisse	—	290	290	—	9 661	9 661
Passif						
Comptes créditeurs	2 643	3 300	5 943	3 312	3 632	6 944
Découvert bancaire	—	21 470	21 470	—	—	—

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin					
	2025			2024		
	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
États du résultat global						
Gains (pertes) sur investissements	—	1 795	1 795	—	(2 615)	(2 615)
Frais financiers	—	(9)	(9)	—	(3)	(3)
Charges						
Frais de gestion	13 874	—	13 874	14 740	—	14 740
Autres frais d'exploitation	—	4 480	4 480	—	4 138	4 138
Services aux actionnaires	—	5 161	5 161	—	5 130	5 130

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la FCDQ ainsi que ses filiales, soit Valeurs mobilières Desjardins inc., Groupe Technologies Desjardins inc., Fiducie Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc. et Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2025 et 2024, leur rémunération se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant total respectif de 0,3 M\$.